



Région : Sud-Est
Date : 21/12/2018

*Le campagnol Provençal (*Microtus duodecimcostatus*), cause d'importants dégâts en cultures porte-graine (notamment dans les fourragères pérennes). La surveillance des parcelles s'impose tout au long de l'année.*

Informations sur le réseau de biosurveillance

Les informations contenues dans ce bulletin ont pour objectif d'informer sur les niveaux de présence observés dans quelques parcelles à l'échelle d'un territoire. Les observations de la FNAMS et de ses partenaires, dans le cadre des réseaux de biosurveillance, donnent une indication dite de « surveillance » sur l'activité des rongeurs. Elles n'ont pas valeur de comptage officiel en vue d'un traitement curatif le cas échéant (possible uniquement après comptage à la parcelle et prise de contact auprès de la FDGDON/FREDON) (voir Infos pratiques).



Surveillez bien vos propres parcelles, car au sein d'une même zone de production, l'activité des rongeurs est très variable d'une parcelle à l'autre.

Commentaire général sur la présence de campagnols :

- les comptages sont réalisés selon la méthode simplifiée, les parcelles suivies sont localisées dans la moitié Nord du département de la Drôme. Peu de parcelles sont indemnes de dégâts et on constate soit de faibles populations pour l'instant, soit un fort taux d'activité (voir graphique ci-dessous). On observe essentiellement le campagnol provençal (présence de tumuli de terre caractéristique). Ce dernier affectionne particulièrement les luzernes et il consomme les parties souterraines = racines. Si on ne circule pas dans les parcelles, les dégâts qui ne sont pas observables immédiatement, seront visibles au printemps, lorsque la luzerne atteint le stade reprise de végétation. Dans ce cas, il ne reste que le collet de la plante pour alimenter les parties aériennes, ce qui entraîne leur dessèchement irrémédiable. La densité de luzerne est alors plus ou moins affectée selon l'intensité de l'attaque, et donc le rendement sera variablement pénalisé, d'autant plus si la luzerne est dans ces premières années de production.

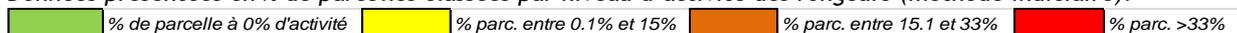
3 parcelles sur les 7 observées sont en production de semence biologique, dans ce cas seules les méthodes prophylactiques et ou l'utilisation de répulsifs sont envisageables.

Il est possible de « déposer » des appâts traités avec la bromadiolone, en deçà du seuil de 33% de niveau d'activité. Au-dessus de ce seuil, cet apport n'est plus possible, sauf dans le cas ce contrat de lutte (seuil maximum de 50%).

Etat des lieux sur l'activité des campagnols en cultures fourragères porte-graine

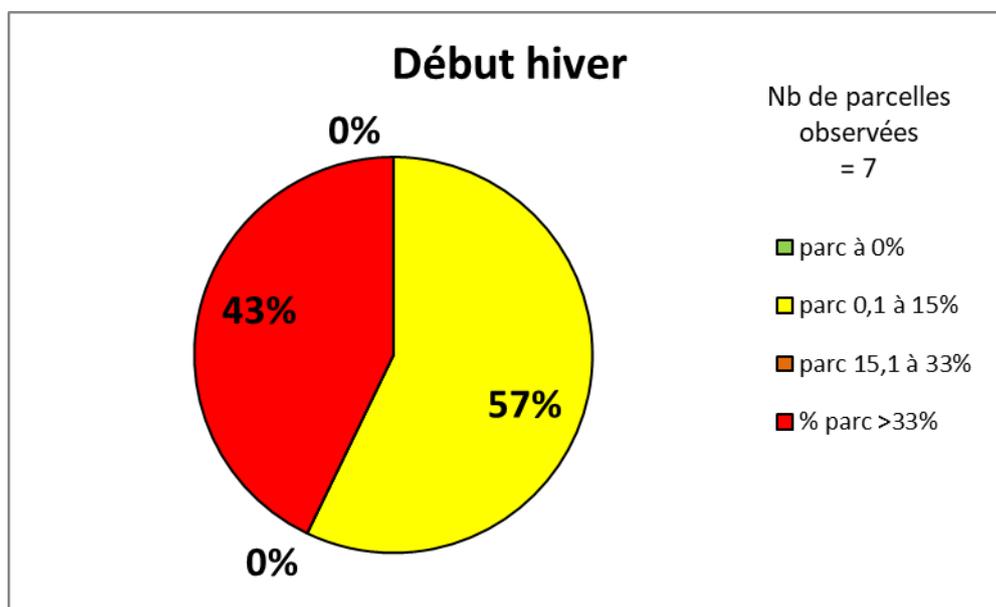
Les résultats d'observations présentés ci-dessous correspondent à quelques parcelles suivies dans le cadre des réseaux de biosurveillance co-organisés par la FNAMS et la FREDON. Attention, ces informations ne peuvent pas assurer une représentativité de présence et du risque à l'échelle d'un territoire.

Données présentées en % de parcelles classées par niveau d'activité des rongeurs (méthode indiciaire).



Département(s) : Drôme
Communes: Etoile/Rhône, Crest, Aouste sur sye, Die, Vaunaveys
Culture(s) : luzerne

❖ Début hiver 2017



Informations pratiques

Pour tout complément d'information et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le campagnol (incluant l'application d'appâts à la bromadiolone) contactez votre correspondant FDGDON/FREDON.

www.fredonra.com (contact : Catherine Prave - Tél 04 74 86 40 68)

➔ Voir également la Note Technique FNAMS « Lutte contre le campagnol des champs » NTE 04, sept 2015

Téléchargeable sur www.fnams.fr / Ressources documentaires / Fourragères / Bulletins de biosurveillance

Vous souhaitez participer aux observations ? ➔ RDV à la même adresse (Mémo observateur et formulaire de saisie en ligne)

NB : Ce bulletin de biosurveillance est réactualisé en cours de campagne et disponible sur www.fnams.fr